

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Chartres Métropole Traitement et  
Valorisation (28)  
Hôtel de ville  
Place des Halles  
28000 Chartres

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Chartres Métropole Traitement et Valorisation (28)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 84372141600017

**Code postal / Ville :** 28000 Chartres

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 22PI003

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service Marchés Publics - Tél : +33 237369827 - Mail : [marches\\_publics@cm-tv.fr](mailto:marches_publics@cm-tv.fr)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Le candidat devra être constitué d'une équipe pluridisciplinaire dont les compétences minimales requises couvrent à minima les compétences suivantes : Architecture et Génie climatique.

Capacité économique et financière : Voir règlement de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Voir règlement de la consultation.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 13 octobre 2022 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 65 points

Prix des prestations : 35 points

Le détail des sous-critères de la valeur technique est apporté dans le règlement de la consultation.

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment d'exploitation à destination de la gestion d'équipements de mesures de l'Unité de Valorisation Energétique

**Classification CPV :** 71000000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment d'exploitation à destination de la gestion d'équipements de mesures de l'Unité de Valorisation Energétique

**Lieu principal d'exécution :** CMTV - La Mare Corbonne - 28300 MAINVILLIERS

**Durée du marché (en mois) :** 22

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : Contacter marches\_publics@cm-tv.fr

**Autres informations complémentaires :**

Le marché de maîtrise d'oeuvre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement de l'ensemble des travaux ou après prolongation de celle-ci en cas de réserves non levées.

Il est précisé que l'objectif de réception des travaux est fixé à août 2023, ceci afin de respecter l'impératif réglementaire de mise en conformité du site pour décembre 2023.

La durée prévisionnelle du marché de maîtrise d'oeuvre est de 22 mois y compris la garantie de parfait achèvement.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 400 000,00 EUR HT (valeur septembre 2022).

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie d'ouvrages de bâtiment en construction neuve de bâtiment.

Les missions sont les suivantes : ESQ / AVP / DAEU / PRO / ACT / VISA / SSI / OPC / DET / AOR.

Les travaux se dérouleront en site occupé.

Les candidats doivent postuler pour la totalité de la mission demandée, en présentant, seuls (candidat individuel) ou en groupement d'entreprises avec mandataire (groupement candidat), au moins l'ensemble des compétences minimales requises.

En cas de groupement, l'architecte devra être le mandataire.

Aucune variante n'est autorisée.

## **Date d'envoi du présent avis**

19 septembre 2022